



Phnom Penh, le 4 avril 1997

Rapport portant sur les activités de recherche de documents relatifs aux crimes commis par la clique de POL Pot (ប៉ុល ពត), à la province de Takéo

Le 1^{er} avril 1997, le Centre de documentation du Cambodge en collaboration avec le Service des archives a désigné une équipe chargée de rechercher des documents, composé de trois personnes, M. SIN Khin (ស៊ិន ឃីន), chef d'équipe, M. HAK Sophâl (ហាក់ សុផល) et M. PHOR Tip (ពៅ ទិញ), pour aller rechercher des documents se rapportant aux crimes commis par la clique de POL Pot à la province de Takéo.

La province de Takéo

Nous avons quitté Phnom Penh par la route nationale n°2, où nous parcourons une distance de 77 km [pour arriver à notre destination] ou 87 km sur la route nationale n°3.

Structure administrative territoriale

La province de Takéo est l'une des provinces situées au sud-ouest du Royaume du Cambodge. Sous le régime de POL Pot, elle relevait de la région 13. Elle s'étend sur une superficie totale de 35 627 km² dont :

- 274 000 hectares sont réservés à la production agricole, dont 188 000 hectares sont destinés à la riziculture de la saison des pluies, 56 000 hectares à la riziculture de la saison sèche et 30 000 hectares aux travaux de champs ;
- 68 270 hectares sont des terrains en friche et réservés au logement et,
- 14 000 hectares sont couverts des forêts, des lacs, des canaux.

Sa population totale est de 749 300 habitants parmi lesquels on compte 380 200 femmes et 8 223 fonctionnaires, soit une hausse de 90 personnes. Ces derniers représentent 1,91% du nombre de la population totale.

Les frontières de la province

Elle est bordée à l'est par la province de Kandal, à l'ouest par les provinces de Kampot et de Kampong Speu, au nord par la province de Kampong Speu et au sud par le Vietnam.

Données statistiques des victimes décédées dans la province

150 249 civils sont morts, dont 121 069 paysans, 4 580 fonctionnaires, 5 673 moines, 1 575 individus issus de groupes ethniques et 5 687 handicapés.

72 244 habitants ont signé une pétition contre la clique de POL Pot.

Après avoir consulté des documents concernant l'administration, le territoire, la situation géographique des frontières et les données statistiques des victimes de la province, nous nous

Original KH: 00096763-00096778

sommes rendus à la province de Takéo. Nous sommes arrivés au chef-lieu provincial, précisément à la municipalité de la province, à 9 h du matin. Nous avons présenté notre ordre de service et demandé un entretien de travail avec M. **SAM San** (សំ សាន), Premier Directeur adjoint du cabinet de la province. Puis nous avons présenté notre ordre de service à Son Excellence le Deuxième Vice-Gouverneur de la province pour lui demander l'autorisation d'entretien avec les bureaux provinciaux chargés de la culture et du culte, le commissariat de police de la province ainsi qu'avec les chefs des districts de Tram Kâk, de Prey Kabas et de Samrong.

En outre, alors que Son Excellence le Gouverneur de la province était pris pour accueillir ses invités pendant deux heures, [nous en avons profité pour] rencontrer le Directeur du bureau d'administration et de documentation pour lui demander à rechercher les documents existants se rapportant aux crimes commis par la clique de **POL Pot** pendant l'époque de 3 ans 8 mois et 20 jours. Nous avons obtenu une liasse de documents copiés et extraits d'un livre. Ces documents ont été recopiés en 1995 dont le contenu correspond bien aux affaires de **POL Pot**, à savoir les interrogatoires, les biographies, les suivis et les rapports destinés à l'exécution.

Il nécessite une copie des susdits documents si notre Centre de documentation n'en a pas une. Mais autant que nous sachions, ils avaient été photographiés par M. **CHHANG Yu** (ឆាំង យូ) en compagnie de M. **CHHAY Ly** (ឆាយ លី), Mme **Helen** (ហេលែន) et Son Excellence Mme **NIN Sophonn** (និន សុផុន), en collaboration avec M. **TOEUNG Sokhay** (ទឹង សុខែ) alors qu'ils s'y étaient rendus en 1995.

A 14h00, nous sommes partis à destination du district de Tram Kâk, situé à 12 km de la municipalité provinciale. Puis, nous avons pris un tournant à destination du site d'extermination, à une distance de 8 km de la municipalité du district. Par la route nationale n°3, nous avons parcouru encore 7 km, avant d'arriver au site d'extermination de Kraing Tachan (ក្រាំងតាចាន់), situé dans la commune de Kous (គូស), district de Tram Kâk (ត្រាំកក់), province de Takéo. Le site se situe à une distance totale de 27 km de la municipalité provinciale de Takéo.

Le site d'extermination de Kraing Ta Chan « E 104° 35' 3426'' N 10° 57' 5919'' »

Il est situé dans le village de Kraing Ta Chan, la commune de Kous, le district de Tram Kâk. Il se trouve à l'ouest de la route nationale n°3. A partir de la municipalité de Tram Kâk, nous parcourons 7 km. Puis nous nous tournons à droite à une distance de 8 km avant d'y arriver.

Sur place, nous avons contacté le Bureau de la culture et des beaux-arts du district de Tram Kâk. Puis, nous avons obtenu un document en deux exemplaires : l'un est l'original, et l'autre, la copie. Nous avons photographié les deux versions. Le document a été recopié conforme à l'original, daté du 5 mars 1996. Et pour cela, le Chef du district de Tram Kâk a déjà donné son accord officiel (l'accord est joint au présent rapport).

En ce qui concerne le contenu relatif à l'histoire du centre de sécurité (prison), des lieux d'exécution, des fosses des victimes, des chefs de prison et leurs partisans et des types des victimes qui y sont décédées, il est bien décrit en détail dans le document.

Nous nous appuyons notre recherche à la fois sur les documents et notre déplacement direct sur le site. Nous avons dressé des cartes du lieu à l'aide de l'ordinateur, photographié des fosses, des ossements et la localisation du site. En plus, nous avons pu trouver trois témoins pour donner des précisions supplémentaires sur les rapports figurés dans ces documents.

Nous avons interrogé le premier témoin, M. **MOENG Chum Seav** (ម៉ឹង ជុំសៀវ). Il a 50 ans et il mesure 1,55 m. Il a les cheveux noirs, les dents noires et il porte une chemise de type de *Tralach*, à longue manche avec un col droit. Sous le régime de **POL Pot**, il vivait au village de Prey Koki, commune de Samrong, district de Tram Kâk, province de Takéo.

Il habite actuellement le village de Kraing Ta Chan, commune de Kous, district de Tram Kâk, province de Takéo, qui est son village natal situé à 500 m de la prison. Ce témoin a rapporté que les occupants étaient chassés de leurs maisons en 1975, qui se trouvaient à l'emplacement de la prison. Les habitants ont été mobilisés pour y faire aménager le terrain qui serait destiné, aux dires des Khmers rouges, à la construction d'un hôpital. Mais en réalité, ces derniers ont fait de ce lieu leur centre de sécurité, leur prison et leur centre d'éducation. Le témoin a vu une habitation ou un établissement à six toits, de 5 m de largeur et de 6 m de longueur, en bois et couvert de tuiles. Il faisait office de prison où ont été éduqués les détenus condamnés à un régime léger et mis à mort ceux condamnés à un régime sévère.

Le témoin a rajouté qu'en 1975, les victimes étaient tous les civils évacués des villes. Certains d'entre eux ont été envoyés depuis leurs compagnies et brigades cantonnées dans le district de Tram Kâk, voire depuis la province toute entière. Aucun détenu n'y a survécu.

Pour ce qui était de la torture, les prisonniers, fers aux chevilles, étaient allongés, la tête dans le sens inverse, pieds contre pieds, en deux rangées constituées de plus de 60 personnes chacune. Ils faisaient sur place leurs besoins, tout étant enchaînés, sans être autorisé à sortir. Au moment de l'exécution, les haut-parleurs ont été mis en marche à fond [*pour que les cris ne soient entendus*]. Le témoin a entendu les cris [des victimes] appelant à l'aide et les pleurs intenses, etc.

Le deuxième témoin s'appelle **POER Chrin** (ប៉ូ ជ្រិន) de sexe masculin, âgé de 63 ans. Il mesure 1,69 m et il a les cheveux poivre et sel. Il a encore toutes ses dents et le teint clair. A l'époque de **POL Pot**, il vivait le village de Prey Ta Khap, commune de Kous, district de Tram Kâk, province de Takéo. A l'heure actuelle, il est domicilié aux mêmes village, commune, district et province. Sa maison se trouve à côté de cette prison de Kraing Ta Chan, à une distance de 100 à 150 m.

Ce deuxième témoin comme le premier, ils relatent tous deux les mêmes faits. Discrètement, depuis le haut d'un palmier, il a vu les prisonniers, les mains enchaînées, faire marcher en file indienne. Ils ont été frappés et ils ont crié bruyamment alors que les haut-parleurs étaient mis en marche. Il est chef de ce village [*de Prey Ta Khap*] depuis 1979 jusqu'à présent. Il a dit que, dans les années 1975 et 1976, les victimes y étaient mixtes : les premiers étaient des

militaires, policiers, policiers militaires, détectives et douanier ; puis, les membres des familles des militaires, y compris les jeunes filles. [*Les Khmers rouges*] les y ont amenés pour les emprisonner et les exécuter. Il a confirmé qu'il y avait des enfants du fait qu'il les avait vus de ses propres yeux et qu'il avait participé, dans les années 1981 et 1982, à l'exhumation des corps dont les ossements sont maintenant exposés et conservés pour les cérémonies [*religieuses*] de chaque année.

Le musée du village de Kraing Ta Chan « E 104° 35' 3426" N 10° 57' 5919" »

Il est de 8 m de largeur et de 10 m de longueur. Il a les murs en plancher et il est couvert de tuiles. Il est bien entretenu. Il est bien arrangé et bien fermé à clef à l'abri des animaux.

Les charniers dans le village de Kraing Ta Chan « E 104° 35' 2809" N 10° 57' 5725" »

Le témoin a participé en personne à l'exhumation et il a été parmi les premiers qui ont vu les charniers pendant la période allant de 1979 à 1981. Alors, sur le terrain, il y avait entre 50 et 60 grandes fosses d'une largeur de 20 m et d'une longueur de 30 m [chacune]. Quant aux petites fosses, elles étaient innombrables. À ses dires, y ont été exécutés en 1978 les ennemis des Khmers rouges, l'exécution s'inscrivant dans leur [solution finale] consistant à exterminer toutes les populations de tout sexe et de tout âge avant la libération en 1979.

Ce même témoin a rajouté que les chefs de file étant des assassins et des hommes de main étaient **les méprisables Vann (វ៉ាន់)** (disparu), **Da (ដា)** (disparu), **Moeun (ម៉ឿន)** (disparu),

Cheng (ចេង) (disparu).

Le troisième témoin s'appelle **SEANG Soeun (សៀង សៀន)**, de sexe féminin, âgée de 52 ans. Elle a le teint foncé, les cheveux noirs et les dents petites et noires. Elle mesure 1,62 m. Pendant la période comprise entre 1970 et 1975, elle habitait à 56 m de la prison du village de Kraing Ta Chan, commune de Kous, district de Tram Kâk, province de Takéo. En juin 1975, elle a été évacuée à la commune de Bêng, district de Kirivung, province de Takéo.

Ce témoin a assisté en cachette à une scène d'exécution : les victimes étant battues poussaient des cris ; les enfants qui tentaient de courir pendant l'exécution de leur maman étaient rattrapés avant de les jeter contre les souches de tamariniers ou d'arbres. Elles ont été tuées d'une manière la plus atroce. Entre 1970 et 1975, les membres des familles des militaires, des prisonniers de guerre ont été exécutés sans avoir été envoyés en rééducation. Les détenus dans cette prison se nourrissaient de la soupe de riz claire, mélangée avec des jacinthes d'eau, des tronçons de bananiers, sans sel. Leur soupe de riz n'était pas mise dans un bol correct, mais dans un fragment de gobelet fait d'une noix de coco.

A 110 m à l'ouest de la prison se trouvent 11 fosses de 3 m de largeur, 4 m de longueur et 1,5 m de profondeur chacune. Nous sommes déjà allés les examiner et enregistrer [*les coordonnées de*] leurs localisations sur l'ordinateur.

Ces trois témoins avaient tous leurs maisons près de la prison, et ils ont vu [*les crimes*] de leurs propres yeux. Nous avons pris des photos, fait des enregistrements en cassette audio, et recueilli toutes les informations données par les témoins aux fins d'archivage.

Le 2 avril 1997, nous avons poursuivi notre voyage à destination du district de Prey Kabas, province de Takéo, situé à 42 km du chef-lieu de la province.

Le district de Prey Kabas (ក្រុងក្បាស)

En ce qui concerne ses frontières, le district est bordé :

- au nord par les districts de Bati, de Saang relevant de la province de Kandal,
- au sud par le district de Mongkul Borey,
- à l'ouest par le district de Samrong, et
- à l'est par le district de Koh Thom de la province de Kandal.

Le district comprend 13 communes dont le détail est décrit dans le document joint, 110 villages, 1 127 groupes, et 15 611 familles. Le nombre total de sa population est de 83 246 personnes dont 43 023 femmes.

Il a une superficie totale de 27 680 hectares dont :

- 1 387 hectares de la terre destinée à la riziculture de la saison des pluies,
- 3 700 hectares de la terre destinée aux semis directs à la volée,
- 3 668 hectares de la terre destinée à la riziculture de la saison sèche,
- 695 hectares de la surface réservée aux cultures secondaires,
- 1 100 hectares du terrain agricole étant remis en état,
- 219 hectares du terrain étant couvert des lacs et étangs,
- 281 hectares de la terre hydraulique,
- 2 571 hectares de la terre destinée à l'économie familiale,
- 2 101 hectares de la surface étant couverte des diguettes et rivières,
- 307, 38 hectares de la surface destinée aux routes

Les sites d'extermination du district de Prey Kabas

Après presque deux heures de notre entretien avec M. le Chef du district, et en attendant de prendre des documents de la part du Directeur du bureau de la culture du district, nous avons au fur et à mesure recueilli des renseignements donnés par M. **MEY Sun** (ម៉ឺ ស៊ុន), Chef adjoint du district de Prey Kabas.

Les [sites d'extermination] de la clique de **POL Pot** dans le district se répartissent dans les 13 communes. On y trouvait plusieurs [charniers] qui sont plus ou moins nombreux, petits ou grands en fonction de chaque site. Sur les documents figurent les [faits et les données] allant de 1975 à 1978, recueillis par le Bureau de la culture du district. Les documents sont officiellement [certifiés] par le Chef du district et sont joints au présent rapport.

Les documents de recherche effectués par M. **SAN Sok** (សាន់ សុខ), Chef du bureau de la culture et de l'information du district, ont été signés par M. **MIN Sorn** (ម៉ឺន ស៊ុន), chef du district, afin d'y donner son accord officiel.

Original KH: 00096763-00096778

Dans les documents ont été notés les lieux de crimes, le nombre de grandes, moyennes, petites fosses, le nombre total des cadavres de tous les 13 communes situées dans le district de Prey Kabas.

Etant donné que les documents sont bien disponibles et compte tenu du temps limité, nous n'avons pas pu nous rendre dans tous les lieux des crimes de 13 communes relevant du district de Kabas. Nous avons donc décidé d'aller examiner deux grands sites. Le premier, c'est le site d'extermination de Kampong Châk (កំពង់ចក្រ) situé dans la commune de Prey Lovea, entre le village de Prey Lovea et celui de Krâ Nhel « $E 104^{\circ} 59' 2295'' N 11^{\circ} 09' 2994''$ ». Le deuxième, c'est le site d'extermination de Tuol Kraing (ទួលក្រាំង), situé dans le village de Russey, commune de Ban Kam. Ces deux sites disposent de données chiffrées quant aux emplacements de lieux et au nombre total des fosses communes (voir le document ci-joint).

Alors, notre équipe se sont rendus directement sur le terrain pour examiner les lieux, trouver des témoins pour qu'ils donnent des éclaircissements supplémentaires sur les informations détaillées et photographier les fosses aux fins de documentation.

Nous sommes d'abord allés examiner le site d'extermination de Kampong Châk où nous sommes arrivés à 10h00. Nous y avons trouvé un témoin dénommé **THAONG Kaing (ថាងកាំង)**. Il a 60 ans, les cheveux noirs, le teint foncé. Il mesure 1,65 m. Il a servi l'armée de POL Pot de 1970 à 1975 avant de la désertir pour venir s'installer à Koh Thom. En 1978, il est retourné vivre comme habitant ordinaire au village de Ang Krâping, commune de Prey Lovea, district de Prey Kabas.

Il habite depuis 1979 dans une maison qu'il a construite lui-même, située à 100 m d'ici, à Tuol Kampong Châk. Il gagne sa vie en étant éleveur de volaille et agriculteur.

Nous lui avons demandé sur l'existence de centre de sécurité et prison à Tuol Kampong Châk. Il a affirmé que la prison était construite en profondeur dans le sol et couverte d'un toit. Les détenus se couchaient sur le sol, en deux rangs, la tête dans le sens inverse, pieds contre pieds, les chevilles enchaînées. Ils faisaient leurs besoins dans des tubes. C'était extrêmement malheureux. Dans la journée, on leur a ordonné de creuser des mares et ils en ont fait deux. En dehors de ces travaux de creusement des étangs, on leur ordonnait de faire les travaux de riziculture. Puis, ils ont au fur et à mesure été exécutés. Dans l'enceinte de la prison, il y avait plusieurs fosses communes qui laissent encore des traces visibles jusqu'aujourd'hui. Au sud de la prison, à 200 m, il y a un lieu d'exécution situé à Tuol Trâpaing Thnaot (Prey Lovea) « $E 104^{\circ} 59' 2526'' N 11^{\circ} 09' 2130''$ ». Quant à la méthode d'exécution, le témoin nous a appris que, pendant l'exécution, les bourreaux faisaient marcher les haut-parleurs, qu'ils mentaient aux victimes en leur disant qu'ils seraient emmenés pour éducation.

Selon le témoin, entre 100 et 300 victimes étaient emmenées à la mort à chaque fois. Les exécutions avaient lieu successivement jusqu'en 1978 ou début 1979. Cette prison a été construite en 1973 pendant laquelle les détenus étaient en majorité des militaires et des

prisonniers de guerre. Entre 1975 et 1976, les détenus étaient les habitants évacués de différentes villes telles que Takéo, Phnom Penh, etc.

Le témoin nous a d'ailleurs informés que des « Anciens » ayant commis des fautes y étaient également emprisonnés et exécutés. En 1978, les personnes exécutées dans cette prison étaient mixtes : jeunes, vieux, hommes et femmes qui étaient fait marcher en file pour être exécutés. Les exécutions s'avéraient les plus nombreuses cette année. Après 1979, à son arrivée, il a vu des fers un peu partout dans la prison d'une dimension de 50 m².

Sur l'emplacement actuel du site d'extermination, il y a une butte où s'installe une briqueterie ressemblant à un volcan, à la localisation exacte de l'ex-prison. Il y a deux grands marres: l'une où poussent les nénuphars et donne de l'eau à boire, et l'autre n'a pas d'eau pendant la saison sèche et elle est entourée de tamarins. En outre, à part les renseignements donnés verbalement [par les témoins], nous avons enregistré les interviews en cassette audio et fait des photos aux fins de documentation.

A 11h 30, nous nous sommes rendus au site d'extermination de Tuol Kraing, situé dans le village de Russey « *E 104° 56' 0647" N 11° 08' 5380"* ». Le site se trouve dans la commune de Ban Kam, limitrophe avec la commune de Lovea. Nous sommes partis de la municipalité du district par la route qui mène à Angkor Borey. Puis, nous nous sommes tournés à droite. Nous avons parcouru environ 500 m et nous sommes enfin arrivés au centre de sécurité [*qui était la prison*]. Le lieu d'exécution « *E 104° 55' 5764" N 11° 09' 0184"* » se situe loin de la prison, à environ 200 m au sud, à 600 ou 700 m à l'ouest. Les exécutions se pratiquaient au village de Ta Khon, commune de Ban Kam, district de Prey Kabas. A l'heure actuelle, ce lieu d'exécution continue à être jonché de fosses qui ne sont pas encore remblayées. Il y a des manguiers, des *Kvets* (ឆើមឡិក) [*arbre fruitier appelé Feronia elephantum*] servant de repères.

Dans ce centre, le nombre de morts est plus nombreux que dans les centres des autres communes. D'après le document, il se chiffre à 4 136 personnes.

L'emplacement de la prison est reconnaissable à une maison à un toit, couverte de tuiles, appelée *Phteah Peth* (ផ្ទះប៊ិត) [*maison ayant un toit à quatre pentes*]. Elle est de 8 m de largeur et de 12 m de longueur, destinée à l'habitation des agents de sécurité et des cadres de **POL Pot**. A 20 m de là, au nord, il y avait une prison sous-terrainne. Cette maison couverte de tuiles reste jusqu'à l'heure actuelle. Et en 1979, son propriétaire l'a reprise et y habite depuis. Il y a deux marres où poussent les nénuphars.

Nous y avons trouvé deux témoins. Ils étaient tous les deux des habitants de base et travaillaient dans une unité d'économie et de transports pour une coopérative de la clique de **POL Pot** de l'époque.

Le témoin s'appelle **NHIM Heng** (ញឹម ហេង), âgé de 46 ans. Il est de sexe masculin et il mesure 1,70 m. A l'époque de **POL Pot**, il habitait le village de Russey, commune de Ban Kam. Il était chargé de transporter des provisions destinées à la cuisine des coopératives. Depuis 1979 jusqu'à maintenant, il est domicilié au village de Daung Tum, commune de Ban Kam. [A l'époque de **POL Pot**], il est venu près du centre de sécurité. Puis, il a été arrêté par les partisans de **POL Pot** qui allaient l'exécuter. Mais il a été libéré grâce à l'aide d'une

compagnie (autorité de la commune) (il a été arrêté à tort suite à son entrée dans une zone interdite).

Le témoin nous a emmenés pour nous montrer les lieux d'exécution. Nous avons vu les fosses qui jonchent [un] village. Elles couvrent une superficie de 500 m². Une fosse de 3 m de profondeur varie entre 4 m² et 5 m². Après 1979, il y a exhumé les cadavres pour chercher de l'or d'une part et d'autre part pour répondre à une directive par laquelle il fallait emporter les ossements des victimes pour les déposer dans le musée. Et cela, afin de célébrer, le 20 mai de chaque année, la journée de la haine contre la clique génocidaire de **POL Pot**.

Le témoin a indiqué que les victimes étaient toutes confondues : jeunes et vieux, hommes et femmes. Il en était au courant quand ils ont été exécutés. Certains ont pu s'enfuir, mais [les *Khmers rouges*] les ont chassés, puis ils les ont exécutés tous.

Les gens qui y ont été amenés et exécutés étaient les habitants évacués des villes en 1975 et 1976. On les y faisait marcher en file indienne. Ils étaient particulièrement nombreux à y être exécutés.

Quant à un autre témoin, nous avons enregistré son interview en cassette audio, et l'avons archivée. Ses déclarations en détail ne diffèrent pas de celles du [premier] témoin.

En ce qui concerne les ossements des victimes, qui sont déposés à la pagode de Po Meas « *E 104° 56' 0339" N 11° 08' 2371"* », nous les avons déjà photographiés aux fins de documentation. A 13h 30, nous sommes venus déjeuner au marché du district de Prey Kabas, en compagnie des gardes.

Ensuite, à 14h 00, après avoir récupéré des documents à la municipalité du district, nous nous sommes rendus au district de Samrong.

Le district de Samrong (សំរោង)

Notre équipe est arrivée au district de Samrong à 15h 30. La municipalité du district était hermétiquement fermée à clef. Aucun employé n'y était présent. Nous sommes alors allés à la commissariat de police de la province, où nous avons rencontré **PANG Sarindy** (ប៉ាង សារិនឌី), premier inspecteur adjoint, et deux policiers de l'unité des gardes, M. **CHUNG Sarin** (ជុង សារិន) et M. **SOAM Vuthy** (សោម វុធី).

En collaboration avec ces policiers, nous sommes allés chez le directeur du bureau du district. Comme il était malade et devait rester chez lui, il n'a pas pu nous accompagner au travail. Ce dernier a dit qu'il y avait quelques documents, mais que celui qui s'en occupait était absent.

Alors, à la municipalité du district de Samrong, nous n'avons rencontré personne. En effet, nous n'avons obtenu ni information, ni document. Pour ce qui est de la statistique des habitants, de la superficie de la terre, de la géographie, nous n'avons eu rien pour noter non plus. Nous ne savons pas pourquoi. Il est possible que nous avons manqué d'en informer les gens d'avance, et que pour cette raison, personne n'y était présente. Malgré que nous n'ayons pas rencontré les fonctionnaires du district de Samrong, nous avons recueilli des

renseignements donnés par les policiers du district, d'après lesquels nous savons que, dans l'ensemble du district, il y a les sites d'extermination suivants :

1. Svay Angkol (ស្វាយអង្គាល់), ce centre est assez grand,
2. Tuol Ang (ទួលអង្គ), lieu d'exécution,
3. Angtung Sâr (អង្គតុងស័រ), lieu d'exécution,
4. la pagode de Srah Kraing Bânteay (ស្រះក្រាំងបន្ទាយ) est un grand centre.

Faute de temps, nous avons alors décidé de nous rendre au site d'extermination de la pagode de Srah Kraing Banteay. Nous avons emprunté la route nationale n° 2. Puis, nous nous sommes tournés à droite, et nous avons parcouru assez loin, environ 3 km. Nous sommes finalement arrivés à la destination à 16h 00, à l'ouest et à 11 km de la municipalité du district.

Pour ce site de la pagode de Srah Kraing Banteay « *E 104° 44' 2355" N 11° 07' 1297"* », les partisans de **POL Pot** ont fait de la pagode le centre de sécurité, de la salle de repas et des habitations de bonzes les prisons, du temple dans la pagode le lieu d'interrogatoire. Nous en avons été informés par les personnes âgées.

En outre, nous avons procédé à l'audition de deux vieux témoins et recueilli les renseignements généraux et détaillés donnés par d'autres personnes âgées. Puis, nous avons enregistré l'audition de ces deux témoins et les avons photographiés.

Le premier témoin s'appelle **SAM Phon (សំ ផុន)**, de sexe masculin. Il mesure 1,65 m. Il a 52 ans, les cheveux un peu blancs et le teint foncé. Pendant le régime de **POL Pot**, il habitait le village de Pich Chantrea, commune de Boeng Tranh nord. Sa maison se trouve en face du temple de la pagode, à 200 m. Actuellement, il est un *achar* (maître) de la pagode de Srah Kraing Banteay, située dans les mêmes village, commune et district. C'est un important témoin car il vivait près de la prison [*des Khmers rouges*] de l'époque.

Le deuxième témoin s'appelle **TEH Ban (តេស ហាន)**, âgé de 61 ans. Il a les cheveux un peu blancs, le teint foncé, les dents solides. Il mesure 1,66 m. A l'époque de **POL Pot**, il habitait aux mêmes village, commune et district que le premier témoin. Sa maison se trouve près de la pagode, à 50 m à l'est. [*A l'époque des Khmers rouges*], elle a été transformée en un réfectoire.

D'après les déclarations de ces deux témoins et nos observations sur le terrain, les fosses communes se trouvent autour du temple de la pagode et *du réfectoire des bonzes*. Le nombre des cellules pour un ou deux détenus se chiffre à environ 100. Quant à l'extérieur de la pagode, il y a 30 grandes fosses. Au total, il y a 130 fosses. À leur connaissance, il y avait une ou deux personnes chargées d'enterrements. Les détenus étaient squelettiques et très malades. Ils étaient tirés de la prison, puis battus et jetés dans les fosses. Aux alentours du temple de la pagode, les détenus étaient interrogés, puis battus à mort. Leurs corps étaient enterrés tout près du temple.

Les grandes fosses « *E 104° 44' 1557" N 11° 07' 1183"* » situées à 200 m derrière la pagode, ont une dimension de 4 à 5 m² et une profondeur de 2 m. Les habitants évacués de différentes

villes telles que Takéo, Phnom Penh, etc., jeunes et vieux, hommes et femmes, et tous les membres de leur famille étaient exécutés en masse.

A part les habitants évacués, les « Anciens » vivant dans les bases qui avaient commis des fautes : inconduites morale et verbale, déplacement sans autorisation, échec à l'obéissance au plan [*de l'Angkar*], contestation orale et obstination contre l'*Angkar*, etc. y ont emprisonnés et exécutés.

En ce qui concerne les tortures, d'après les explications des témoins, les assassins les interrogeaient en appliquant des méthodes les plus atroces : les détenus étant suspendus avec une corde étaient balancés contre les murs et les colonnes du temple. En conséquence de quoi, leur sang jaillissait partout dans le temple. Comme ils vivaient dans une maison située à côté [du lieu d'interrogatoire], ils entendaient leurs gémissements, leurs cris et leurs pleurs assourdissants. Les témoins ont rajouté que les chefs de file des assassins à cette prison et à ce centre de sécurité de la pagode de Srah Kraing Banteay s'appelaient les méprisables **Moeun (ម៉ឺន)**, **Cheng (ចេង)**, **Yim (យឹម)**, **Phorn (ផ្អន)**, **Vich (វិច)**. Ces derniers ont disparu.

Selon les déclarations des témoins et leur estimation, le nombre des victimes de ce centre est de 3 775 personnes. Ils estiment le nombre des victimes à ce chiffre car ils ont vu en 1979 les documents laissés par [*les Khmers rouges*] après leurs fuites (mais ces documents ont tous disparu).

Nous avons photographié les deux témoins et nous les avons interviewés d'une manière détaillée. Aux fins de documentation, nous avons aussi photographié le temple de la pagode servant de lieu d'interrogatoire. Ce temple n'a été ni réparé, ni rénové. Il reste dans son état authentique jusqu'à l'heure actuelle.

Notre équipe a terminé le travail à 17h 30. Puis, nous avons reconduit nos gardes au chef-lieu de la municipalité du district de Samrong. Nous sommes retournés à Phnom Penh à 18h 00. Nous y sommes arrivés à 19h 00.

Conclusion

Dans les trois districts relevant de la province de Takéo, nous avons obtenu un résultat assez modeste. La raison est la suivante : nous avons perdu du temps consacré au travail relatif à l'administration. A la municipalité de la province, nous avons attendu longtemps, pendant plusieurs heures ; et au district de Prey Kabas, deux heures. Notre laps de temps a donc été réduit.

Pourtant, aux districts de Tram Kâk et de Prey Kabas, nous avons obtenu des documents, ce qui a facilité notre travail. Malgré que le laps de temps soit réduit, nous travaillions toujours sans relâche et avec persévérance.

Nous n'avons pas eu de succès au district de Samrong sans pouvoir nous procurer des documents. Et cela est dû au fait que le fonctionnaire chargé de l'affaire culturelle était malade, et qu'un autre fonctionnaire était en congé. Nous estimons que le travail prévu dans le programme en deux jours pour aller dans trois districts s'avérait dur. Comme nous l'avons déjà évoqué, juste pour le travail administratif, nous avons mis une demi-journée [*pour chaque district. Si nous calculons la durée totale consacrée à cela,*] comment avons-nous pu réaliser plusieurs tâches ? Sans faire preuve d'aucune négligence, nous avons tâché de suivre

le programme fixé de telle sorte que nous obtenions des bons résultats pour le Directeur du Centre de documentation.

D'après nos recherches de documents dans les localités de certaines provinces, les documents procurés dans certains districts et des renseignements donnés par les habitants ainsi que par les témoins, nous pouvons savoir qu'il y a beaucoup de sites d'extermination de différente taille, dans chaque province, district et commune. Étant donné que nous avons eu peu de temps, nous n'avons pas pu alors obtenir beaucoup de résultats.

En tout état de cause, nous avons acquiert des connaissances vraies et évidentes grâce aux témoins et aux éléments de preuve tels que les ossements des victimes, les fosses. Nous les avons vus de nos propres yeux et les avons photographiés. Tout cela ne provient ni de ce que nous avons entendu parler, ni des documents que nous avons lus.

Je pense que si nous ne prenons pas de mesure destinée à remettre en état et protéger les musées, les fosses de cadavres, la butte où se trouve la prison, les centres de sécurité, les centres des crimes, ces éléments de preuve disparaîtront dans quelques années à venir.

En guise de recommandation, nous demandons à M. le Directeur de bien vouloir apporter des solutions à toutes ces questions, c'est-à-dire protéger aussi bien les sites d'extermination que les musées de telle sorte qu'ils ne disparaissent.

Fait à Phnom Penh, le 4 avril 1997

Chef de l'équipe de chercheurs

Rapporteur

SIN Khin (ស៊ីន ឃីន)

Le district de Prey Kabas (ប្រែកប្បាស)

Les pétitions soutenant la décision de l'Assemblée de la République populaire du Kampuchéa contre les crimes génocidaires de **POL Pot (ប៉ុល ពត)**, **IENG Sary (អៀង សារី)** et **KHIEU Samphan (ខៀវ សំផន)** commis à l'encontre du peuple du Kampuchéa de 1975 à 1978.

Le nombre des cadres et des habitants qui ont signé les pétitions :
(Empreintes du pouce et signatures)

<i>[Les villages et d'autres localités relevant de] la commune d'Angkanh (អង្គារង់)</i>	<i>[Nombre d'habitants ayant apposé leurs signatures ou leurs empreintes du pouce sur les pétitions]</i>	<i>[Date]</i>
Le village de Ban Yor (បានយ៉ូ)	323	Le 23 septembre 1983
Le village de Pring (ព្រីង)	226	Le 23 septembre 1983
Le village de Chhrê (ច្រែជ្រ)	357	Le 23 septembre 1983
Le village de Svay Pea (ស្វាយពោរ)	389	Le 23 septembre 1983
Le village de Trâpaing Roka (ត្រពាំងរកា)	239	Le 23 septembre 1983
Le village d'Angkanh (អង្គារង់)	383	Le 23 septembre 1983
Les bonzes	6	Le 23 septembre 1983
Le bureau de la commune	23	Le 23 septembre 1983
D'après le procès-verbal du bureau de la propagande et de l'éducation de la commune, le nombre total de signatures est de 2 330, daté du 23 septembre 1983.		
Le village de Kbâm (ក្បម)	196	Le 24 septembre 1983
[Les villages relevant de] la commune de Kdanh (ក្តាញ់)		
Le village de Kdanh (ក្តាញ់)	301	Le 22 septembre 1983
Le village de Samdach Poan (សម្តេចពាន់)	313	Le 22 septembre 1983
Le village de Trâpaing Svay (ត្រពាំងស្វាយ)	54	Le 22 septembre 1983
Le village de Kraing Vich (ក្រាំងវិច)	120	Le 22 septembre 1983
[Les villages et d'autres localités relevant de] la commune de Por Rumchâk (ព្រៃរុំចក)		
Le village de Prey Ta Porn (ប្រែតាពង)	203	23 septembre 1983

Original KH: 00096763-00096778

Le village de Kor Kanhcheap (គោកកញ្ជាប)	157	23 septembre 1983
Le village de Sâmor Leav (សម័រលាវ)	113	24 septembre 1983
Le village de Kork Angkunh (គោកអង្គញ់)	314	
Le village de Thnâl Bât (ថ្នល់បាត់)	145	24 septembre 1983
Le village d'Ang Sangkê (អង្គសង្កែ)	183	24 septembre 1983
Le village de Kdey Ta Hok (ក្តីតាហុក)	208	23 septembre 1983
Le village de Kor (គី)	123	23 septembre 1983
Le village de Krâsaing (ក្រសាំង)	233	24 septembre 1983
[Les bonzes de] la pagode de Samor Reatrey (សមរាត្រី)	4	
L'éducation de la commune	32	
Les cadres et les membres du personnel de la commune	15	

Dans les pétitions, ont été précisés trois points :

- les pétitions soutenant [la décision] et la condamnation,
- les exécutions, les tortures et les souffrances infligées aux populations,
- la construction des lieux de croisades et avec les inscriptions des noms des décédés pour garder pour toujours la haine et les souffrances.

<i>[Les villages et d'autres localités relevant de] la commune de Prey Lovea (ប្រែល្វា)</i>	<i>[Nombre d'habitants ayant apposé leurs signatures ou leurs empreintes du pouce sur les pétitions]</i>	<i>[Date]</i>
Le village de Ang Krâsaing (អង្គក្រសាំង)	294	Le 24 septembre 1983
Le village de Prey Lovea est (ប្រែល្វាកើត)	351	
Le village de Prey Lovea Lin (ប្រែល្វាលីន)	333	Le 24 septembre 1983
[Les bonzes de] la pagode de Prey Lovea (ប្រែល្វា)	33	Le 29 septembre 1983
Le village de Lovea Thnoat (ល្វាថ្នោត)	207	Le 24 septembre 1983
Le village de Anlong Meas (អន្លងមាស)	333	Le 24 septembre 1983

L'école secondaire du 1 ^{er} cycle de Prey Lovea	22	
[Les villages relevant de] la commune de Char (ចារ)		
Le village de Sla (ស្លា)	63	Le 22 septembre 1983
Le village de Chan Mongkul (ចន្ទមង្គល)	116	Le 22 septembre 1983
Le village d'Ampil est (អំពិលខាងកើត)	91	Le 22 septembre 1983
Le village de Char (ចារ)	142	Le 22 septembre 1983
Le village de Svay Chall (ស្វាយចាល់)	93	Le 22 septembre 1983
Le village de Srêpor (ស្រែពោធិ)	112	Le 22 septembre 1983
Le village d'Ampil ouest (អំពិលខាងលិច)	32	Le 22 septembre 1983
Le village de Pil (ពិល)	44	Le 22 septembre 1983
Le village de Ang Svaychek (អង្គស្វាយចេក)	136	Le 22 septembre 1983
Le village de Baingbak (បាំងបាក់)	86	Le 22 septembre 1983
[Les villages relevant de] la commune de Champa (ចំរង)		
Le village de Dâng Het (ដង្ហិត)	16	
Le village de Samrong (សំរោង)	274	
[Les villages et d'autres localités relevant de] la commune de Snoar (ស្នោរ)		
Le village de Trâpaing Raing (ត្រពាំងរាំង)	358	Le 22 septembre 1983
Le village de Snoar (ស្នោរ)	186	
Le village de Kraing (ក្រាំង)	199	Le 23 septembre 1983
Le village de Thoam Viney (ធម្មវិន័យ)	201	Le 22 septembre 1983
Le village de Tung Kê (ទង្កែ)	173	Le 22 septembre 1983
[Les bonzes de] la pagode de Thoam Viney (ធម្មវិន័យ)	4	
Le village de Roka (រកា)	358	Le 23 septembre 1983
L'unité du village de Rokar (រកាវ)	14	Le 20 septembre 1983
L'unité d'éducation de la commune de	18	Le 24 septembre 1983

Snoar (ស្នាម)		
---------------	--	--

- 2 Dans les pétitions, ont été précisés trois points :
- a. les pétitions soutenant la décision et la condamnation,
 - b. les cruautés de **POL Pot**, **IENG Sary** et les souffrances, les tortures, les séparations des parents et des proches infligées au peuple cambodgien,
 - c. la célébration des cérémonies destinées à remémorer la haine et la souffrance, et la construction des stupas servant à déposer les ossements.